



Dracénie Provence Verdon agglomération
Accompagnement pour l'adressage des communes

jeudi 9 février 2023

Direction des systèmes d'information - SIG

Bonnes pratiques de l'adresse - ETALAB

L'adressage est réalisé sous la responsabilité du Maire assisté du Conseil municipal.

Un adressage complet implique :

1. la dénomination de l'ensemble des voies de la commune et la numérotation de tous les locaux situés sur ces voies ;
2. l'affichage des noms de voies et des numéros sur des panneaux signalétiques ;
3. l'information des administrés et de l'administration – dont la transmission de l'ensemble des adresses sous un mois au centre des impôts fonciers (décret n° 94-1112 de 1994).

Des enjeux différents

Répondre à l'obligation réglementaire de publication de la BAL

Garantir l'intervention des secours (SDIS)

Améliorer le recouvrement de la fiscalité (DDFIP)

Améliorer à l'efficacité des outils de déplacements (GPS)

Faciliter la distribution du courrier, des colis (La Poste, Livreurs)

Gestion du domaine public

Déploiement de la fibre

Quelle réponse sur le territoire de DPeVa ?

Prestataires avec des méthodes de travail et des périmètres d’intervention différents

- La Poste
 - Bureaux d’études privés
 - SPL ID83 (Salernes : filaires de voies)
 - Le service SIG de DPeVa
-

Tentative d’accompagnement des communes depuis 7 ans

Difficulté de maintien d’une dynamique sur le long terme

Sujet qui demande acculturation et appropriation

Contexte réglementaire et technique national complexe et instable, changement de personnel

Sujet qui peut facilement aller au-delà de la question de l’adressage

Les actions menées par le service SIG de DPea

- Accompagnement d'une commune qui a publié sa BAL. (Bargemon)
- Quatre communes ont fait appel à la Poste mais le travail doit être finalisé (Claviers, Comps-sur-Artuby, Flayosc, Salernes)
 - transmission au CDIF
 - transmission à l'IGN (filaire de voie)
 - conformité de la publication de la BAL
- 2 communes sont soumises au RIL (recensement des immeubles localisés) de l'INSEE
- Accompagnement d'une commune pour organiser une coordination interne : gestionnaire de voirie (nom et numérotation), agent chargé du recensement (RIL), urbanisme (adresse des demandeurs de PC – envois Sitadel)
- Accompagnement de 9 communes pour réaliser le tableau comparatif du filaire de voies (DGFIP – IGN – Commune)
- Accompagnement de six communes qui ont travaillé ou qui travaillent sur la mise à jour de leur filaire de voies avec transmission à l'IGN. (Figanières, Vidauban, Lorgues, Les Arcs, La Motte, Bargemon)

Pourquoi cet accompagnement est crucial pour les communes

Enjeu qui dépasse l'échelle de la commune ou du territoire qui consiste à alimenter un référentiel national

Démarche qui peut être longue mais qui doit être pérennisée pour conserver une information pertinente

Contexte réglementaire

Jeux d'acteurs à maîtriser

Compétences techniques

- **sur l'utilisation des outils (correction du filaire de voies et saisie des points d'adresse)**
- **sur la manipulation des données (phases de constitution et de diffusion de l'information)**

Diffusion aux organismes destinataires.

DPVa – Gestion de l'adressage

1 - Identifier un référent adressage dans la collectivité : gestionnaire de voirie qui gère la dénomination et la numérotation des voies, recensement : saisie de la localisation des points dans RORCAL, urbanisme : récupère les adresses déclarées par les pétitionnaires

2 - Délibération d'intention de lancer la démarche d'adressage

Arrêté général (reprise de la numérotation, privilégier le métrique, séquentiel dans le centre ville, définition du type de plaque, ...)

3 - Diagnostic

- Délibérations de dénomination des voies
- Tableau de classement des voies (tenants, aboutissants, domanialité)
- Fichiers de gestion des numéros
- Récupération de la BDTopo de l'IGN (les filaires de voies)
- Récupération du fichier FANTOIR de la DGFIP (code RIVOLI + Nom)
- Comparaison des fichiers précédents et production d'un tableau des écarts pour arbitrage de la commune

4 - Récupération de la BAN (assemblage des anciennes données DGFIP+IGN+INSEE, modification ou nouvelle BAL)

5 - Choix de l'outil de saisie (SIG, guichet mes adresses,...)

6 - Correction des noms de voies

Délibération, mise à jour de la BDTopo (envoi d'un fichier au format shape et de la délibération à l'IGN, La Poste, calculateur d'itinéraires pour mise à jour par l'alias du CRIGE)

7 - Numérotation des voies corrigées ou validées (arrêté, saisie des numéros, rattachement des parcelles et des voies)

8 - Travail terrain

9 - Contrôle, publications (BAL, DGFIP, CRIGE)

Une question récente

Ordonnance du Roi (23 avril – 9 juin 1823) Déclare applicables à toutes les villes et communes du royaume les dispositions des art. 9 et 11 du décret du 4 février 1805, relatif au numérotage des maisons de la ville de Paris.

Bonnes pratiques de l'adresse - ETALAB